

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- les achats des médicaments à l'étranger en cas d'absence des vignettes ou codes-barres une facture du pharmacien est exigée en plus de l'ordonnance du médecin prescripteur

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée une fois par an.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 1155 Société : RETRAITE RAM

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : Dahrri Lahcen

Date de naissance : 30/06/1950

Adresse : 52 RUE NOUAKCHOUT BENJADIA CASABLANCA

Tél. : 06 74 01 15 73 Total des frais engagés : _____ Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 29/02/2024

Nom et prénom du malade : BOUHASSOU KHATIA Age: 27/04/63

Lien de parenté : Lui-même Enfant

Nature de la maladie : ALD

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie : ALC

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : ACCUEIL

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 29/02/2024

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Payerment des Actes
29/02/2014	PSL	1800		<i>Dr. A.H. KARIM Spécialiste en Chirurgie des Actes Orthopédiste et Traumatologue 18, Bd Abdelloumen, Imp "Ghalil Chtara" Casablanca - Tel: 0522 98 95 90</i>

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIGRAPHIES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
<i>CLINIQUE ALMA ROCK 510, Avenue 21 Mars Hassan II Casablanca Tel 0522 21 21 88 / 0522 21 64 68 Fax 0522 21 64 68</i>	2013-02-26	Radiodent	1000

AUXILIAIRES MEDICAUX					
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre		Montant détaillé des Honoraires	
		A M	P C	I M	I V

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX

O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE	MONTANTS DES SOINS
	H 25533412 21433552 D 00000000 00000000 B 00000000 00000000 G 35533411 11433553	

DEBUT D'EXECUTION	FIN D'EXECUTION	COEFFICIENT DES TRAVAUX		

DATE DU DEVIS	DATE DE L'EXECUTION	COEFFICIENT DES TRAVAUX		

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS	VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION	MONTANTS DES SOINS		

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



Clinique عين الشق
CLINIQUE AIN CHOCK

reçu n° 1155

RECU DE PAIEMENT

CLINIQUE AIN CHOCK reçu de :

Mr (Mme) Bou HASSOU KHADIJA

La somme de Quat : Cent Dirhams (400Dhs) en espèces

Pour le règlement de hadia x 2

Fait à Casablanca, le 29 / 09 / 2011

CLINIQUE AIN CHOCK
510, Avenue 2 Mars Haddaouia II
tel 0522 21 21 88 / 0522 50 13 50
Fax 0522 21 64 68 Casablanca

CLINIQUE AIN CHOCK
510, Avenue 2 Mars Haddaouia II
tel 0522 21 21 88 / 0522 50 13 50
Fax 0522 21 64 68 Casablanca



مصحة عين أشوك
CLINIQUE AIN CHOCH

ORDONNANCE

MSK 1155

Casablanca, le ... 29/02/2004

Rx chile (G+P) jnd
combt

Freethree Colloquem
en cas de constipation
diminution de la force

CLINIQUE AIN CHOCH
510, Avenue 2 Mars Haddaouia II
Tél. 0522 21 21 88 / 0522 50 13 50
Fax 0522 21 64 68 Casablanca

Dr. AHED Karim
Spécialiste en Chirurgie
Orthopédique et Traumatologique
18, Bd Abdelloumen, Imm "Ghalil Center"
Casablanca - Tél: 0522 98 95 90



مصحة عين الشق
CLINIQUE AIN CHOCH

مل 1155

ORDONNANCE

Casablanca, le

29/02/2006

Re posit f+P cont/

Hystére Rodis disf

- Déposée en com b
Combiot.

Demandant expér

Sur ordre de

CLINIQUE AIN CHOCH
510, Avenue 2 Mars Haddaouia
Tel 0522 21 21 88 / 0522 21 13 50
Fax 0522 21 64 68 Casablanca



مصحة عين أشوك
CLINIQUE AIN CHOCH

act 1155

ORDONNANCE

Casablanca, le 19/02/26

BouHASSOU KHADIGA

for SMF

Rx pent sache F+P

Rx chlli F+P

sache

CLINIQUE AIN CHOCH
510, Avenue 2 Mars Haddaouia II
Tel: 0522 21 21 88 / 0522 50 13 50
Fax: 0522 21 04 68 Casablanca

Dr. AHMED Karim
Spécialiste en Chirurgie
Orthopédique et Traumatologique
18, Bd Abuelmounen, Imm "Ghali Center"
Casablanca - Tel: 0522 98 95 00